



**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
APPEL D'OFFRES 2016-19
TRAVAUX DE PAVAGE
RECOUVREMENT PARTIEL ET RAPIÉÇAGE**

La Municipalité de Brigham désire recevoir des soumissions pour des travaux de pavage relatifs au recouvrement partiel et rapiéçage de chaussées pour la saison 2016. La nature des travaux consiste essentiellement à du pavage manuel et du recouvrement partiel de surface sur le territoire de la Municipalité de Brigham pour des superficies et un taux variable d'application d'enrobés bitumineux.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 18 mars 2016 via le Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca. Pour s'y abonner ou pour toute autre question concernant ce service, les entrepreneurs peuvent communiquer avec le SÉAO par téléphone au **1 866 669-7326** ou au **514 856-6600**. Les documents peuvent être obtenus au coût établi dans la grille des tarifs du SÉAO.

Pour être considérée, toute soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission équivalant à 10 % du montant de la soumission en faveur de la Municipalité de Brigham et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées portant la mention « **APPEL D'OFFRES 2016-19 – TRAVAUX DE PAVAGE : RECOUVREMENT PARTIEL ET RAPIÉÇAGE** » doivent être déposées à la réception de l'hôtel de ville situé au 118, avenue des Cèdres à Brigham (Québec) J2K 4K4 **avant 14 heures, le mercredi 6 avril 2016**. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, immédiatement après l'heure limite.

Toute demande d'information ou de précision doit être adressée au responsable de l'appel d'offres, monsieur Jean-François Grandmont au 450 263-5942 poste 223 ou par courriel à l'adresse suivante : dg@brigham.ca

Cet appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (**ACCQO**) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) (**AQNB**).

La Municipalité de Brigham ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

Donné à Brigham, ce 18 mars 2016.

**Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier**